



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE ROUEN  
CANTON DE BARENTIN

N° 12/23  
Circulation 09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## Inauguration de la maison médicale Fermeture du parking

Le Maire de la Commune de SAINT MARTIN BOSCHERVILLE,

**Vu :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213-1 à 2213-6 relatifs à la police de circulation,

Le Code de la Route et notamment l'article R 225 sur les pouvoirs de police du maire,

Le Code Pénal et notamment ses articles R 610-3 et R 610-5 relatifs aux contraventions et aux peines,

Le Code de la Voirie Routière,

**Considérant**

L'inauguration de la maison médicale le samedi 25 mars 2023 qui aura lieu sur le parking devant le bâtiment,

La nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant la manifestation visée en titre.

### ARRÊTE

**Art 1** – Le parking de la maison médicale sera fermé du vendredi 24 mars 2023 à 20h00 au samedi 25 mars 2023 à 15h00.

**Art 2** – Le stationnement sur ce parking sera interdit pendant la période précitée.

**Pour exécution :**

- Madame la secrétaire de la mairie
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Duclair.

Fait à Saint Martin de Boscherville  
Le 17 mars 2023

Le Maire, Thierry CHAUVIN

